

République Française

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
BOUCLE NORD DE SEINE**

Séance du Conseil de Territoire
du 26 mars 2019

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
ARRIVÉ LE
29 MARS 2019
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Délibération n°2019/S02/008

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE POUR L'ANNEE 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 mars à 18h30, se sont réunis en séance publique, à l'hôtel de ville de Gennevilliers, les membres du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 15 mars 2019 de Monsieur Yves REVILLON, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, conformément l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 41

BACHA Fatima / DEBEAUD Franck / EL HADDAD Khaled / KARCHER Renée / LE NAGARD Marie-France / METEZEAU Philippe / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / SLIFI Nadir / VUILLEMIN Anne-Sophie / CHRIQUI-MENGEOT Rita / FISCHER Josiane / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MAYOLY-FLORENTIN Claire / CANTET Anne-Gabrielle / JAUFFRET Anne-Christine / MARIAUD Sylvie / REVILLON Yves / ALLAMELLOU Manuel / CULOT Pierre / LAUER Evelyne / MUZEAU Rémi / BOLUFER Jean Paul / COBLENTZ Caroline / DELATTRE Amélie / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / MOME Michel / ABSSI Chaouki / BOULORD Grégory / HOURSON Marc / LECLERC Patrice / LENOIR Laurence / MOUADDINE Nadia / PEREZ Anne-Laure / TOUMI Délia / BORTOLAMEOLLI Alain / AIT OMAR Abderrahim.

POUVOIRS DONNES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 23

AMARIR Fatima représentée par PERICAT Xavier / CHARAIX Céline représentée par MOTHRON Georges / CLAVEL Benoît représenté par METEZEAU Philippe / DOUCET Philippe représenté par KARCHER Renée / MERGY Aurélie représentée par PLOTEAU Jean-François / SAVRY Gilles représenté par LE NAGARD Marie-France / AESCHLIMANN Manuel représenté par MANCIPOZ André / AESCHLIMANN Marie-Do représentée par MARE Guillaume / DE PINS Antoine représenté par CHRIQUI-MENGEOT Rita / JEHANIN Romain représenté par ALLAMELLOU Manuel / LAM Thomas représenté par MARIAUD Sylvie / MEYNARD Sylvie représentée par CANTET Anne-Gabrielle / PARRENIN Lara représentée par FISCHER Josiane / BOULDOIRES Benoît représenté par JAUFFRET Anne-Christine / COCHEPAIN Stéphane représenté par MUZEAU Rémi / DELACROIX Agnès représentée par CULOT Pierre / LE MOAL Alice représentée par REVILLON Yves / PINARD Patrice représenté par LAUER Evelyne / BOUCHOUICHA Yahia représenté par PEREZ Anne-Laure / CHAKER Rachid représenté par GOUETA Nicole / GASMI Samia représentée par LENOIR Laurence / PIQUE Yves représenté par DELATTRE Amélie / VALLEE Marie-Lise représentée par MOME Michel.

ABSENTS : 15

BENEDIC Fabien / COLIN Chantal / CAZABAN Julie / FANIER Basile / JUSTICE Eric / MERIC Delphine / HADRI Nadoi / MERCIER Luc / RENAULT Sébastien / BACHELAY Alexis / BOURDU Anne / LEGHMARA Leïla / PERROTEL Sébastien / MAAZOUZI Mohamed / PELAIN Pascal.

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 1


METIAS Samuel, arrivé à 19 heures 29.

Madame JAUFFRET Anne-Christine est désignée comme Secrétaire (article L.2121-15 du C.G.C.T.).

Transmission & Affichage le

Le Président,

Yves REVILLON

29 MARS 2019


EXPOSE

Considérant que l'établissement public territorial doit adopter son budget primitif du service annexe de l'assainissement avant le 15 avril,

Considérant que le budget primitif du service annexe de l'assainissement de l'établissement public territorial pour 2019 est équilibré à un montant global de 17 645 182,73 euros, dont 9 837 290 euros en section d'investissement et 7 807 892,73 euros en section de fonctionnement,

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR REMI MUZEAU ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération n°2019/S01/008 en date du 14 février 2019 portant débat sur les orientations budgétaires du budget annexe de l'assainissement 2019 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires du budget annexe de l'assainissement 2019 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine,

Vu le projet de budget primitif du service annexe de l'assainissement de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour l'année 2019,

APRES EN AVOIR DEBATTU ;

DELIBERE

Article 1^{er} : Décide d'adopter le budget primitif du service annexe de l'assainissement de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour l'année 2019 dont la balance générale s'établit à 17 645 182,73 euros en recettes et en dépenses. Le budget primitif du service annexe de l'assainissement est voté par chapitre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Budget 2019
011	Charges à caractère général	3 008 872,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	857 241,73 €
66	Charges financières	544 100,00 €
67	Charges exceptionnelles	265 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 832 679,00 €
Total		7 807 892,73 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Budget 2019
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	7 705 113,73 €
74	Subventions d'exploitation	100 000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 779 €
Total		7 807 892,73 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Budget 2019
16	Emprunt et dettes assimilées	1 418 860,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 060 000,00 €
21	Immobilisation corporelles	1 707 900,00 €
23	Immobilisations en cours	5 647 751,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 779,00 €
Total		9 837 290,00 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	Budget 2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	357 000,00 €
13	Subventions d'investissement	1 395 300,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 952 311,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 832 679,00 €
Total		9 837 290,00 €

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

ANNEXE : Document budgétaire.

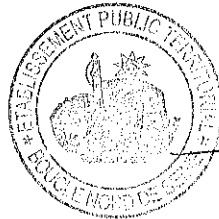
RESULTAT DES VOTES : MAJORITE

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 5

Fait et délibéré ce jour,
Pour extrait conforme,



Yves REVILLON
Président de Boucle Nord de Seine
Maire de Bois-Colombes